

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 09 juillet 2020

DELIBERATION

**2020/35 MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE-LOMME-HELLEMMES ET
ASSOCIATION RÉUSSIR-LA MISSION LOCALE DE LILLE -
DESIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite au renouvellement du Conseil Communal, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant de la commune de Lomme aux instances des associations Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et Réussir La Mission Locale de Lille.

Aux termes des statuts de ces associations, la Ville de Lille, Hellemmes, Lomme est représentée au Conseil d'administration de ces associations.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DÉSIGNER** le représentant de la Commune au conseil d'administration de la Maison de l'emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et de l'association Réussir-La Mission Locale de Lille

Sont candidats :

Titulaire : Madame Karima HARIZI

Suppléant : Monsieur ARO RATSIMIALARIVO

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN - Mme DELEPLANQUE - Mme Louise ROBIN (pouvoir) - M. LEROY - Mme LAPERE - M. FRANCIN - Mme GODEFROOD-BERRA - M. MOULIN.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme